

Projets immobiliers : pas d'autres décisions sans le personnel !

Le complexe immobilier de la Cour a fait l'objet de beaucoup d'éloges de la part de tous ceux qui l'ont commandé, conçu, financé et exécuté.

Selon les termes d'un auto-éloge de l'architecte, paru dans la revue luxembourgeoise « Wunnen », on notera que l'ensemble architectural de la Cour de justice est généreusement offert :

- « aux individus qui l'occupent et
- à ceux qui le regardent ».

En ce qui concerne ces derniers (en d'autres termes : quant à l'image qu'elle a ainsi voulu projeter vers le monde extérieur), le choix revient entièrement à l'institution.

Par contre, quant « aux individus qui l'occupent », la moindre des choses aurait été de demander leur avis sur ce qui a déjà été fait avant de décider de continuer allégrement sur la même ligne, en répétant et amplifiant les mêmes fautes à l'avenir.

Il y a 5 ans, les précurseurs d'EPSU avaient annoncé ce qui est maintenant déjà un fait :

http://epsu-cj.lu/pdf/conditions/2005_04_plans%20grandioses_FR.pdf

Avant que ne surviennent d'autres décisions hypothéquant les conditions de travail des générations futures, EPSU exige que la représentation du personnel soit sérieusement consultée, de manière à éviter à celle-ci l'humiliation de devoir s'en informer par la presse.

Pas d'autres décisions sans consultation des intéressés : en premier lieu, du personnel et de ses représentants !

EPSU-CJ.lu

